

Délibération du Conseil municipal

du 15 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

Berger
Levrault

ID : 077-217702570-20221215-67_2022-DE

DATE DE CONVOCATION 08/12/2022 L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle Jean-Marie FINOT en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

EN EXERCICE : 27 Présents : M. Maxence GILLE - Mme Karine ROUSSET - M. Daniel SEVILLANO - Mme Catherine BEGUIN - Mme Nathalie COUILLARD - M. Romain SEVILLANO - M. Laurent COURTIAT - Mme Jeannine TURLURE - M. Nicolas LAVALLEE - Mme Sylvie FOUGERAY - M. Jacques TOUPRY - Mme Auziria MENDES - M. Olivier GANDAR - M. Georges BACCON - M. Cyril DEBOOSERE - M. Jean-Paul BORIE - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU - M. Jean-Michel LEMSEN.

PRÉSENTS : 18

VOTANTS : 24 Pouvoirs : M. Sébastien COSTARD à M. Maxence GILLE - M. Pierre COURTIER à M. Laurent COURTIAT - Mme Clarisse NOEL à Mme Karine ROUSSET - Mme Christelle REMERE à Mme Nathalie COUILLARD - M. Bertrand GIRAUDEAU à Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU - Mme Brigitte DA SILVA à M. Jean-Michel LEMSEN.

Absentes excusées : Mme Rafea LAOUADI - Mme Mélanie GENTILS - Mme Ndeye DIA BRANDONE.

N° 67-2022

M. Jean-Paul BORIE a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Avis sur le projet de centrale photovoltaïque dit « Le Montoir » porté par la société Sunvest, sur le territoire communal

Monsieur le Maire expose :

La société Sunvest, développe, construit et exploite des parcs photovoltaïques en combinaison avec l'activité agricole. Dans ce cadre, la société envisage d'étudier la faisabilité d'un projet sur le territoire communal, précisément au lieu-dit « Le Montoir ». La surface totale objet de l'étude est d'environ 58 ha. Parmi les terrains situés dans la zone de projet, la parcelle cadastrée ZN n°59, d'une contenance de 1 ha 89 a 18 ca, appartenant à la commune est concernée.

Une première réunion de présentation par la société Sunvest auprès de Monsieur le Maire et des adjoints a eu lieu le 7 mars 2022, après quoi la société a réalisé les démarches de contact auprès des propriétaires fonciers et des exploitants agricoles afin de recueillir leur adhésion.

Une seconde réunion de présentation s'est tenue auprès de la Commission Urbanisme et Aménagements de la Commune le 21 novembre 2022.

Au vu de l'ensemble des éléments présentés, il est proposé au Conseil municipal :

- D'émettre un avis relatif au projet photovoltaïque porté par la société Sunvest et au lancement des études de faisabilité,
- D'émettre un avis relatif aux démarches visant à aménager le document d'urbanisme sur la zone afin de pouvoir y accueillir le projet,
- De se prononcer sur l'octroi de pouvoir conféré à Monsieur le Maire, pour signer l'ensemble des documents nécessaires à la construction, à l'exploitation et au démantèlement du parc photovoltaïque, notamment les promesses et actes de bail relatifs à la parcelle cadastrée ZN n°59, de constitution de servitudes et autres conventions d'occupation et d'utilisation du domaine communal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code Rural,

Considérant la politique de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables en France,

Considérant l'intérêt porté par la Commune de Lizy-sur-Ourcq pour la protection de l'environnement et la production d'énergie à partir de sources renouvelables,

Considérant l'ensemble des échanges, informations, documents et présentations apportés par la société Sunvest et portés à la connaissance du Conseil municipal,

Considérant les atouts de la production d'électricité à partir de la technologie photovoltaïque en combinaison avec l'activité agricole, les atouts du site et le potentiel du projet,

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 4 abstentions, et 2 non votants (Pierre COURTIER et Clarisse NOEL ne prenant pas part au vote), le Conseil municipal :

- émet un avis favorable au projet photovoltaïque porté par la société Sunvest et au lancement des études de faisabilité,
- émet un avis relatif aux démarches visant à aménager le document d'urbanisme sur la zone afin de pouvoir y accueillir le projet,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer l'ensemble des documents nécessaires à la construction, à l'exploitation et au démantèlement du parc photovoltaïque, notamment les promesses et actes de bail relatifs à la parcelle cadastrée ZN n°59, de constitution de servitudes et autres conventions d'occupation et d'utilisation du domaine communal.

Fait et délibéré en séance, le 15 décembre 2022.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Maxence GILLE

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul BORIE



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean-Paul Borie, the secretary of the meeting.